



Information aux familles – 3 janvier 2022

Madame, Monsieur

L'épidémie de Covid-19 connaît actuellement une recrudescence des contaminations avec l'apparition d'un nouveau variant : OMICRON.

Les cours en présentiel sont maintenus.

Dans ce contexte, les directives relatives à la gestion des cas positifs et cas contact sont les suivantes :

Que se passe-t-il si votre enfant est positif ?

Il vous appartient d'informer sans délai le proviseur de la situation.

- **Si votre enfant possède un schéma de vaccination complet (2 injections)**
Il reste isolé à domicile pour une durée de 5 jours.
Il peut revenir au lycée si le test antigénique ou test PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.

Dans le cas contraire, il reste à domicile 7 jours.

- **Si votre enfant n'est pas vacciné ou possède un schéma de vaccination incomplet (1 injection)**
Il reste isolé à domicile pour une durée de 7 jours.
Il peut revenir au lycée si le test antigénique ou test PCR réalisé le 7^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.

Que se passe-t-il si votre enfant est « cas contact » ?

Il vous appartient d'informer le proviseur de la situation.

- **Si votre enfant possède un schéma de vaccination complet (2 injections)**
Il n'y a pas d'isolement, le test antigénique ou PCR réalisé dès la connaissance du cas contact doit être négatif.
Vous devez réaliser un auto-test à J+2 et j+4 qui doivent confirmer que votre enfant est négatif.
- **Si votre enfant n'est pas vacciné ou possède un schéma de vaccination incomplet (1 injection)**
Il reste isolé à domicile pour une durée de 7 jours. Vous devez réaliser un test antigénique ou PCR dont le résultat négatif permet à votre fils/fille de revenir au lycée.



Accès au réfectoire :

Rappel : Les $\frac{1}{2}$ pensionnaires ont l'obligation de passer au réfectoire où un Assistant d'Education enregistre leur passage. L'ordre de passage et les règles de distanciation restent en place.

Sorties scolaires :

Demeurent maintenues si elles se déroulent en milieu ouvert.

Rappel de l'*Extrait du protocole remis aux jeunes* :

Gestes « barrière » :

Le port du masque est obligatoire dans les circulations et dans les séquences pédagogiques, ainsi qu'à l'extérieur des bâtiments. Vous devez le porter sur le visage.

Les **gestes barrières** doivent être respectés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Ainsi lorsque vous accédez à votre salle, utilisez du gel pour vous désinfecter les mains et une lingette pour nettoyer votre place de temps en temps.

Chaque classe est affectée dans une salle pour tous les cours, chaque élève reste à une même table. Une distanciation est mise en place, les tables ne doivent pas être changées de place.

Accès salle de classe et pause :

A votre arrivée dans l'établissement, avant le début du cours vous vous dirigez vers la salle de classe et vous installez à votre place.

Lors des inter-cours, les élèves/étudiants peuvent rester dans la classe. Les portes de la salle de classe restent ouvertes afin de favoriser la ventilation.

L'enseignant, le personnel de la vie scolaire ou de la direction pourra refuser l'accès au cours ou à l'établissement s'il estime que l'élève/étudiant ne respecte pas ce protocole.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin pour toute information ou question.

Par téléphone : accueil téléphonique au 05 96 65 10 43 ou Permanent 06 96 24 01 83.



Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Cordialement

Le lundi 3 janvier 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent'.

Vincent RIPOCHE,
directeur de l'EPLEFPA du Robert